

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 mai 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 09

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 09

Nombre de votants : 35

**OBJET**

Affaire n° 2022- 056

VENTE DES PARTS SOCIALES DE  
LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE  
LA REUNION

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil  
Municipal a été faite et affichée le 25  
avril 2022.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de  
la mairie le :

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi  
trois mai, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence  
de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid  
Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme  
Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.  
Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max  
Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue,  
Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,  
Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme  
Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador,  
Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia Fimar.

**Absents représentés** : Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe  
par M. Henry Hippolyte, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint par  
M. Franck Jacques Antoine, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup>  
adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par  
Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Alain Iafar par  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Zakaria Ali par M.  
Jean-Max Nagès, M. Jean-Claude Adois par Mme Claudette  
Clain Maillot, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid  
Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Paméla Trécasse par Mme  
Barbara Saminadin.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Brigitte Laurestant à  
17h11, Mme Sophie Tsiavia à 17 h 18.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, M. Bertrand  
Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....  
.....

Affaire n° 2022-056

## **VENTE DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE LA REUNION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement son article L. 2253-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » du 20 avril 2022 ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 3 mai 2022 ;

***Après avoir délibéré et à l'unanimité,***

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession des parts sociales de la Société Locale d'Epargne La Réunion pour un montant de 77 340,00 € ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
**Olivier HOARAU**

## VENTE DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE LOCALE D'EPARGNE DE LA REUNION

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la vente des parts sociales détenues par la Ville de Le Port dans le capital de la Caisse d'Épargne – Société Locale d'Épargne - La Réunion (SLE – La Réunion) ;

La Ville détient 3 867 parts sociales de la SLE - La Réunion pour un montant de 77 340,00 €.

Le tableau ci-dessous synthétise les éléments financiers de ces ventes :

Etablissement bancaire	Nombre de parts sociales au 31/12/2021	Valeur à l'achat	Valeur à la vente	Plus value
SLE-La Réunion	3 867	76 220,00 €	77 340,00 €	1 120,00 €

Compte tenu :

- de la part infime de la Ville dans le capital de la banque (moins de 1 %) ;
- du fait que la Ville n'a pas vocation première à être actionnaire d'établissements bancaires ;

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la vente des parts sociales détenues par la Ville dans la Caisse d'Épargne – Société Locale d'Épargne de La Réunion (SLE – La Réunion).

Il lui est donc demandé :

- d'approuver la vente de ces parts sociales et pour un montant de 77 340,00 € ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.